

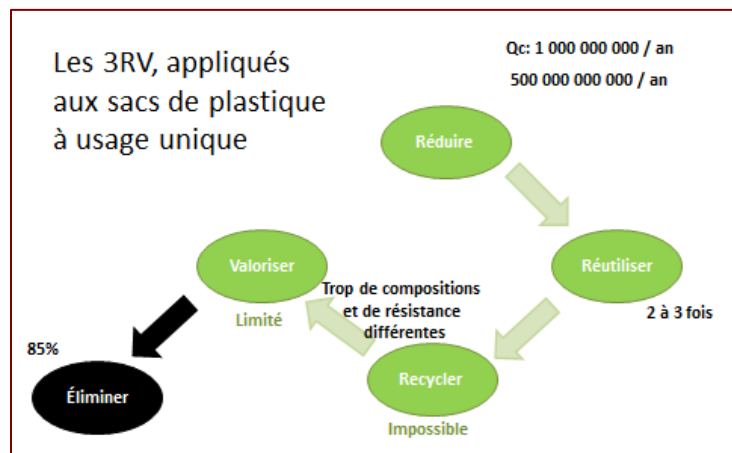
LE 11 NOVEMBRE PROCHAIN, UNE JOURNÉE SANS MON SAC DE PLASTIQUE ORGANISÉE PAR L'AREQ

Cet article est le dernier d'une série de trois parus au cours du mois d'octobre afin de sensibiliser la communauté aux problèmes environnementaux que pose l'utilisation des sacs de plastique. Les textes précédents ont démontré la sur utilisation de cet article difficile à recycler ou valoriser et les impacts de la pollution qu'il engendre sur la santé animale et la santé humaine. Le présent article présente des voies de solution.



La réduction, seule avenue possible

Selon les principes de base de la récupération, communément appelés « les 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) », les solutions doivent viser la réduction de notre recours aux sacs de plastique et autres emballages à usage unique. Considérant que la réutilisation des sacs de plastique est quasi nulle, leur recyclage en sacs impossible et leur valorisation en d'autres produits très limitée, la réduction est la solution à privilégier.



Des pistes d'action

Au plan provincial

Le problème de recyclage et de valorisation des sacs de plastique provient de leur trop grande diversité. Le gouvernement ne pourrait-il pas imposer une réglementation quant à leur composition, à tout le moins quant à leur identification? Pour ce faire, il pourrait s'appuyer sur le règlement qu'il a adopté en 2010 « visant à responsabiliser des entreprises quant à la récupération et à la valorisation de certains produits qu'elles mettent sur le marché. »¹ Ainsi, les sacs de plastiques pourraient être ajoutés à la liste des produits que les entreprises productrices doivent récupérer et valoriser. Dans cette liste, on retrouve les piles et batteries, lampes au mercure, peintures et leurs contenants, huiles usagées, liquides de refroidissement, antigels. Ne serait-il pas logique que les sacs de plastique fassent partie de cette liste?

Au plan municipal

Selon la loi provinciale sur les compétences municipales, les villes ont le pouvoir légal de se doter d'un règlement dans leurs champs de compétence, si ce règlement ne contrevient pas à un règlement provincial en vigueur. Le domaine environnemental fait partie du champ de compétence des municipalités. Ne serait-il pas souhaitable que les municipalités desservies par une même entreprise de récupération se coordonnent afin de voter un règlement municipal qui abolirait l'usage des sacs de plastique à usage unique sur le territoire?

Plusieurs municipalités québécoises ont déjà voté un règlement semblable, Huntingdon et Ste-Martine, en Montérégie, l'ont adopté depuis environ 10 ans. D'autres municipalités comme Brossard, St-Anselme en Beauce, Deux-Montagnes dans les Laurentides l'ont fait plus récemment. La Communauté métropolitaine de Montréal vise à appliquer un tel règlement en 2018. Certains pays d'Afrique (Afrique du Sud, Rwanda, Érythrée, Ouganda, etc.) les ont interdits sur leur territoire parce qu'ils causent des dommages à leurs infrastructures.

Au plan de l'entreprise privée

Les commerçants qui vendent leurs sacs de plastique 0,05\$ l'unité réalisent de gros profits. Heureusement, certains d'entre eux en redistribuent une partie par l'intermédiaire d'un fonds dédié, notamment en environnement ou en éducation. Tous les commerçants ne devraient-ils pas investir les profits engendrés par la vente de sacs de plastique dans des causes environnementales?

Il est démontré que le coût du sac de plastique pour le consommateur a un impact direct sur la quantité de sacs qu'il consomme. Les commerçants devraient-ils augmenter le coût du sac qu'ils fournissent à leur clientèle?

Quant aux entreprises productrices de sacs de plastique, elles devraient avoir le bon sens d'identifier leur produit et la décence de s'impliquer dans sa récupération, et ce même en absence d'une réglementation gouvernementale. Une mobilisation de la population pourrait certainement les sensibiliser à ce problème.

¹ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reglement/recup-valor-entrepr/>



Au plan individuel

Une bonne partie de la population a développé l'habitude d'apporter des sacs réutilisables à l'épicerie. Il faudrait que cette pratique soit adoptée par chacune et chacun. De plus, pour réduire notre utilisation des sacs de plastique à usage unique (ceux d'épaisseur inférieure à 50 micromètres), il faudrait acheter les aliments en vrac et les transporter dans nos propres contenants ou sacs.

La proportion de gens qui apportent leurs sacs dans d'autres types de commerces que les épiceries est négligeable. Pour réduire notre utilisation des sacs de plastique, il faudrait développer l'habitude d'apporter un sac réutilisable avec soi dans tous les commerces, y compris au dépanneur.



Le 11 novembre prochain, l'AREQ (Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec affiliée à la CSQ) compte sur la collaboration de la population pour faire un succès de cette « journée sans mon sac de plastique » afin que dans l'avenir, tous les jours soient sans mon sac de plastique